

Établissements français de l'Océanie entre Tahiti et la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la dépêche ministérielle du 21 octobre 1872 ;

Vu la décision locale du 27 juillet 1880 réglant la composition des conseils de guerre et de révision dans la colonie ;

Attendu que le départ de la plupart des officiers membres desdits conseils nécessite un remaniement de leur composition,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. A compter d'aujourd'hui 31 janvier 1881, la décision locale du 27 juillet 1880 est rapportée.

Art. 2. Les conseils de guerre permanents sont composés ainsi qu'il suit :

Conseil de révision permanent.

(Faute d'officier supérieur dans la colonie, ce conseil ne peut être institué d'une façon permanente à Papeete. Les recours en révision contre les jugements des conseils de guerre permanents de l'Océanie seront portés devant le conseil de révision de la Nouvelle-Calédonie, conformément à l'article 3 du décret du 5 mars 1864, à moins qu'un conseil de révision puisse être constitué au moment du besoin par suite de la présence en rade d'un officier supérieur.)

Premier Conseil de guerre permanent.

- MM. DETTLING, capitaine d'artillerie, *président* ;
FEYZEAU, lieutenant de vaisseau,
POCARD-KERVILER, lieutenant d'artillerie de marine, } *juges* ;
BALARD, adjudant d'infanterie de marine,
DRAPEAU, sergent-major d'infanterie de marine,
TOQUET, 2^e maître de manœuvre,
ÉPAGNEAU, sergent d'infanterie de marine,
DE LESTRAC, aide-commissaire de la marine, *commissaire de la République* ;
DUFOUR, lieutenant d'infanterie de marine, *rapporteur* ;
SIMONNEY, brigadier de gendarmerie, *greffier*.

Deuxième Conseil de guerre permanent.

- MM. BONNIFAY, capitaine d'infanterie de marine, *président* ;
LAROCHE, lieutenant de gendarmerie,
MAGNIEN, sergent-major d'infanterie de marine, } *juges* ;
TABIN, sergent d'infanterie de marine,
COULON, d^o
PAPILLAUD, d^o
FERS, 2^e maître de timonerie,
COLLOS, aide-commissaire de la marine, *commissaire de la République* ;
MIGARD-SAVIN, lieutenant d'infanterie de marine, *rapporteur* ;
RICHARD, adjudant d'infanterie de marine, *greffier*.